

Pierrefonds, jeudi le 12 décembre 2019

Monsieur le Premier Ministre Legault,
Madame la Vice-première Ministre Guilbeault,
Gouvernement du Québec

Cher Monsieur
Chère Madame,

Avec quelle chaleur nous avons vécu la remise des médailles à nos filles au Parlement de Québec, merci de cet évènement remarquable. Il m'a fait grand plaisir de vous rencontrer personnellement et de vous entendre dire de vive voix qu'il est impératif pour le Gouvernement du Québec d'agir immédiatement pour combler les lacunes face aux vérifications des antécédents de potentiels acheteurs d'armes.

Avec un tel geste, Monsieur Legault, vous m'aider à concrétiser la promesse que j'ai faite à ma Anne-Marie chérie ce soir fatidique du 6 décembre 1989 en identifiant son corps... Je lui ai formellement promis de travailler pour faire en sorte qu'une si épouvantable tragédie ne se reproduise jamais...

Pourtant, trois ans se sont écoulées depuis la tuerie de masse de la Grande Mosquée de Québec, et rien Monsieur Legault, absolument rien n'a été fait par le gouvernement du Québec pour corriger les lacunes dans le processus d'application de la loi fédérale en matière d'accès aux permis.

Le tueur, dont je tairai le nom, avait des antécédents psychiatriques. Il a falsifié sa formule d'application pour obtenir le permis l'autorisant à acheter ses armes, dont une arme d'assaut et un pistolet, et personne n'a vérifié la véracité de ses déclarations. L'eussent-ils fait, cet homme n'aurait jamais obtenu les armes pour commettre son méfait. Le gouvernement fédéral a justement fait une gamme de promesses pour resserrer le contrôle des armes, et sera sans doute ouvert à collaborer avec le Québec afin que la Sûreté du Québec puisse bonifier la rigueur des procédures entourant la gestion des permis de possession d'armes.

Le Québec mérite des louanges pour avoir instauré son propre registre des armes non restreintes, mais cet outil ne servira pas à grand chose si les préposés aux armes à feu et les policiers n'ont pas les directives et les ressources nécessaires pour agir dans l'intérêt général en priorisant la sécurité publique: il faut que le Québec soit pro-actif, et non réactif, lorsqu'il est question de savoir si une personne devrait ou non avoir accès à des armes à feu. Il faut faire un suivi des références pour chaque demande, et il faut enquêter auprès des conjoints/ex-conjoints et des médecins ayant traité le ou la candidat(e) pour un trouble de santé mentale. Lorsqu'il y a des facteurs de risques, c'est la sécurité publique qui doit dominer. Le mot d'ordre ici: la PRÉVENTION avant tout.

Compte tenu de l'ouverture que vous nous avez exprimée, à moi ainsi qu'aux autres familles de victimes qui faisaient partie de notre conversation, je suis optimiste face à des développements prochains sur cette question.

Monsieur Legault, comme je vous l'ai dit maintes fois à nos récentes rencontres, je compte sur vous, les Québécois comptent sur vous, c'est dès maintenant qu'il faut resserrer l'application de la loi sur le contrôle des armes.

(signature retirés dans version publique)

Madame Suzanne Laplante-Edward
Mère d'Anne-Marie Edward